

**SECTION  
MESSAGERIES  
PRESSTALIS**

# COMMUNIQUE

La baisse régulière des ventes et des volumes de la presse quotidienne ou périodique est une réalité que nul ne peut ignorer.

Par ailleurs, personne ne peut nier que notre organisation syndicale a toujours pris en compte la situation de la presse pour se déterminer sur les choix stratégiques de l'entreprise.

C'est donc dans un contexte difficile pour notre secteur économique que la Section CGT des Messageries a signé le vendredi 21 octobre 2011 un accord industriel avec la direction générale de Presstalis.

Un accord réalisé dans le cadre des mesures urgentes d'économies décidées par la direction générale pour tenter d'atténuer les effets de la baisse structurelle du volume d'affaire de l'entreprise.

Cependant, si celle-ci doit réaliser aujourd'hui des économies et céder des actifs pour assainir sa trésorerie ce n'est pas uniquement du fait de la crise de la presse. Les options économiques et industrielles prises par les précédentes directions ces deux dernières décennies, ont contribué, comme le souligne le rapport Mettling, à déséquilibrer les comptes de la messagerie. La politique tarifaire appliquée jusqu'alors - suivant laquelle les coûts de distribution facturés aux éditeurs, à la fois clients et actionnaires étaient inférieurs au coût de revient - devait inéluctablement nous amener à cet assèchement des ressources financières de l'entreprise.

D'autre part, nous ne saurions trop insister sur le danger que comporte la modification du 5 juillet dernier de la loi Bichet dans la mesure où elle permet aux éditeurs de s'exempter des règles du système coopératif et de plomber au passage les comptes de la première messagerie de France.

A ce titre, les intentions de certains éditeurs de la presse quotidienne nationale de « provincialiser » leur impression et leur distribution, ne sont pas de nature à sortir Presstalis du rouge.

Oui, la Section CGT Messageries a bien signé cet accord industriel en pointant du doigt les erreurs du passé et les risques pour demain.

Pour aboutir à cet accord, nous avons fait preuve de ténacité et de détermination au cours de négociations très intenses.

Les salariés ont apprécié le résultat de ces discussions au regard des mesures urgentes d'économie préconisées par la direction générale.

.../...

Pour rappel, celle-ci exigeait :

- la fermeture du CNP de Moissy avec le transfert de l'activité basée sur un traitement par lots et de ses salariés au sein du Centre de Traitement des Quotidiens (CTQ) à Gonesse.
- Le transfert de l'activité du CIR de Roissy basée sur un traitement par lots et de ses salariés au sein du CTQ à Gonesse.
- La suppression de l'équipe de jour du CTQ à Gonesse.
- La suppression des postes ouvriers et cadres dans les imprimeries.
- La réduction du niveau des effectifs du CTQ Gonesse nuit à 12.
- L'absorption des ARM de Vitrolles et de Nancy par le Niveau 2 avec l'abandon du statut contractuel du Niveau 1.
- La fermeture totale du pôle technique et la déqualification des ses cadres et employés.

Forts d'arguments techniques mais aussi économiques, les élus des centres d'exploitation ont modifié une feuille de route dans laquelle la rationalisation des coûts ne s'accompagnait pas de la pérennité des capacités industrielles de notre entreprise.

Les efforts consentis par les salariés, notamment dans le cadre de nouvelles organisations du travail et d'une baisse des effectifs, témoignent de leur sens de responsabilité mais aussi du haut niveau de notre accord.

Ainsi ce dernier inscrit :

- Le maintien du Centre national de publications de Moissy avec la ré-internalisation du réassort multimédia. Il s'agit du point fort de ce compromis : Entre une rationalisation maîtrisée des coûts et la nécessité de pérenniser un outil dont les capacités économiques et industrielles ont été démontrées ces deux dernières années.
- La mutualisation de l'ensemble des structures d'exploitation prévue dans le plan initial de la direction se limitera avec le transfert de l'activité actuelle de l'Export avec ses salariés au sein de l'établissement de Gonesse.
- Le traitement par lots a été abandonné. C'est donc le traitement par Identification Dépôts qui restera en vigueur et évitera ainsi une externalisation de notre charge de travail sur des plates-formes logistiques.
- Le maintien d'un noyau d'équipe de jour au CTQ avec deux cadres et deux ouvriers.
- Le maintien des postes cadres et ouvriers d'imprimeries et le maintien des ARM de Vitrolles et de Nancy dans le cadre du processus de synergie avec les SAD.
- Un niveau d'effectif, (14 + le poste attaché aux Echos) pour l'équipe de nuit du CTQ à Gonesse, adapté au traitement spécifique des quotidiens.

Nous devons mesurer les enjeux de cette négociation qui s'est déroulée dans un environnement professionnel turbulent. Nous devons juger très objectivement, le chemin parcouru par la Section CGT Messageries et des élus de chaque centre d'exploitation.

Nous avons pris la responsabilité de signer cet accord. Celui-ci attend tout naturellement la signature des autres organisations syndicales représentatives dans l'entreprise. Ce serait une erreur de penser que la pérennité des structures d'exploitation n'est pas déterminante pour l'avenir des cadres du Siège.

Gonesse, le 24 Octobre 2011